

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 mars 2015 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES:

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard et Carole Lavallée

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Mme Valérie St-Laurent

EST ABSENTE :

Mme Catherine Pelletier

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Paule Froment et M. Bruno Marcoux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 32.

35-CE-2014-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2015

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville - désamiantage, phase IV
 - 11.2 École Adrien-Gamache – réfection des deux escaliers intérieurs et des portes extérieures
 - 11.3 École André-Laurendeau – réfection des salles de toilette, phase II
 - 11.4 École du Tournesol – fenestration, phase I
 - 11.5 École Marie-Victorin – réfection de la toiture – sections B1, B2 et puits de lumière
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

36-CE-2014-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2015

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2015

37-CE-2014-2015

**CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LE MOYNE-D'IBERVILLE -
DÉSAMIANTAGE, PHASE IV**

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Régis Côté & associés, architectes, S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 083-483-44653 – CÉA Le Moyne-d'Iberville – désamiantage, phase IV, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 206 680,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 mars 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

38-CE-2014-2015

**ÉCOLE ADRIEN-GAMACHE – RÉFECTION DES DEUX ESCALIERS
INTÉRIEURS ET DES PORTES EXTÉRIEURES**

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « BGLA inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Cogestal inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 001-001-45489 – Adrien-Gamache – réfection des deux escaliers et des portes extérieures, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Cogestal inc. » pour un montant total de 133 940,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 mars 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2015

39-CE-2014-2015

**ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU – RÉFECTION DES SALLES DE
TOILETTE, PHASE II**

CONSIDÉRANT que quatorze (14) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction G.C.P. inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. David Miljour :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-075-44650 – André-Laurendeau – réfection des salles de toilette, phase II, soit accordé à l'entrepreneur « Construction G.C.P. inc. » pour un montant total de 242 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 mars 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

40-CE-2014-2015

ÉCOLE DU TOURNESOL – FENESTRATION, PHASE I

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 060-060-45505 – du Tournesol – fenestration, phase I, soit accordé à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. » pour un montant total de 358 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 mars 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2015

41-CE-2014-2015

**ÉCOLE MARIE-VICTORIN – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS
B1, B2 ET Puits DE LUMIÈRE**

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Régis Côté & associés, architectes, S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les Couvertures St-Léonard inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 039-039-45510 – Marie-Victorin (B) – réfection de la toiture – sections B1, B2 et puits de lumière, soit accordé à l'entrepreneur « Les Couvertures St-Léonard inc. » pour un montant total de 244 500,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 mars 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 40.

Présidente

Secrétaire générale